

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 108/2022

A la société ZAHIRA SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/CGPMP/MIN.FIN/AQI/2021, conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent quatre-vingt mille septante-deux, quarante-un centimes (180 072,41) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 30/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général